

16602/14

(OR. en)

PRESSE 631  
PR CO 67

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3355<sup>e</sup> session du Conseil

### Transports, télécommunications et énergie

### Questions énergétiques

Bruxelles, le 9 décembre 2014

Président **Claudio de Vincenti**  
Vice-ministre au ministère du développement  
économique

# P R E S S E

## Principaux résultats du Conseil

### Cadre d'action en matière de climat et d'énergie

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le **cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030** dans le contexte du suivi des conclusions du Conseil européen d'octobre. Il s'est penché en particulier sur le nouveau processus de gouvernance, qui viendra étayer la mise en œuvre du cadre d'action et contribuera à ce que l'UE atteigne les objectifs qu'elle s'est fixés concernant la politique énergétique.

### Marché intérieur de l'énergie

Le Conseil a adopté des **conclusions sur l'achèvement du marché intérieur de l'énergie**.

M. Claudio de Vicenti, qui présidait la réunion a déclaré: "Ces conclusions constituent une étape importante dans un dossier qui a été au cœur de nos six mois de présidence. Comme cela a déjà été souligné lors de la réunion informelle des ministres de l'énergie à Milan, un marché de l'énergie pleinement intégré contribue à tous les objectifs qui sont traditionnellement ceux de la politique énergétique: il réduit le coût de l'énergie, tout en renforçant la sécurité énergétique et en permettant l'intégration des marchés des énergies renouvelables. Par rapport aux objectifs fixés - achever le marché intérieur de l'énergie d'ici 2014 et mettre fin à toute situation d'isolement énergétique d'ici 2015 - les conclusions identifient les actions sur lesquelles il faut poursuivre les efforts en priorité."

### Stratégie Europe 2020

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur **l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020**. Les ministres ont examiné, du point de vue de la politique énergétique, le succès de la stratégie à ce jour, ainsi que les éventuelles nouvelles priorités pour la période restant à courir.

### Changements indirects dans l'affectation des sols (biocarburants)

Le Conseil a adopté, sans débat, sa position en première lecture sur le projet de directive relative aux **changements indirects dans l'affectation des sols**, qui vient modifier les directives sur la qualité des carburants et les énergies renouvelables.

Ce texte constituera la base des négociations à venir avec le Parlement européen. L'objectif de la directive envisagée est d'engager la transition vers les biocarburants, qui permettent des réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre, tout en protégeant les investissements réalisés et en offrant des perspectives d'investissement plus claires.

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS</b> .....	<b>5</b>
---------------------------	----------

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

Cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030.....	7
Achèvement du marché intérieur de l'énergie.....	8
Examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020.....	9
Relations internationales.....	10
– Conseil de l'énergie UE/États-Unis.....	10
– Accord sur le gaz entre l'Ukraine, la Russie et l'UE.....	10
– Communauté de l'énergie.....	10
– Traité sur la Charte de l'énergie.....	11
– Groupe stratégique pour la coopération internationale en matière d'énergie.....	11
– Relations euro-méditerranéennes et conférence de haut niveau.....	11
– Partenariat oriental.....	11
– Agence internationale de l'énergie.....	11
Divers.....	12
Avenir du forum européen de l'énergie nucléaire.....	12
Programme de travail de la future présidence lettone.....	12

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

#### *ÉNERGIE*

– Changements indirects dans l'affectation des sols.....	13
--	----

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

*AFFAIRES GÉNÉRALES*

- Modification du règlement intérieur du Conseil - Mise à jour des chiffres concernant la population de l'UE..... 13

*POLITIQUE COMMERCIALE*

- Organisation mondiale du commerce - Accession des Seychelles ..... 14

*ENVIRONNEMENT*

- Label écologique de l'UE - Prolongation de la période de validité des critères écologiques..... 14
- Normes de performance en matière d'émissions pour les voitures particulières neuves ..... 14
- Captage et stockage géologique du CO<sub>2</sub> et énergies renouvelables - Projets de démonstration..... 15

*LÉGISLATION ALIMENTAIRE*

- Matières plastiques recyclées en contact avec des denrées alimentaires ..... 15

## PARTICIPANTS

### Belgique:

M<sup>me</sup> Marie-Christine MARGHEM

Ministre de l'énergie, de l'environnement et  
du développement durable

### Bulgarie:

M<sup>me</sup> Temenuzhka PETKOVA

Ministre de l'énergie

### République tchèque:

M. Pavel ŠOLC

Vice-ministre de l'industrie et du commerce

### Danemark:

M. Ole TOFT

Représentant permanent adjoint

### Allemagne:

M. Sigmar GABRIEL

Ministre fédéral de l'économie et de l'énergie et vice-  
chancelier

M. Rainer BAAKE

Secrétaire d'État au ministère fédéral de l'économie et de  
l'énergie

### Estonie:

M. Clyde KULL

Ministre de l'économie et des communications

### Irlande:

M. Tom HANNEY

Représentant permanent adjoint

### Grèce:

M. Ioannis MANIATIS

Ministre de l'environnement, de l'énergie  
et du changement climatique

### Espagne:

M. José Pascual MARCO MARTINEZ

Secrétaire d'État à l'énergie

### France:

M. Alexis DUTERTRE

Représentant permanent adjoint

### Croatie:

M. Goran ŠTEFANIĆ

Représentant permanent adjoint

### Italie:

M. Claudio DE VINCENTI

Vice-ministre au ministère du développement économique

### Chypre:

M. Georgios LAKKOTRYPIS

Ministre de l'énergie, du commerce, de l'industrie et du  
tourisme

### Lettonie:

M<sup>me</sup> Dana REIZNIECE-OZOLA

Ministre de l'économie

### Lituanie:

M. Rokas MASIULIS

Ministre de l'énergie

### Luxembourg:

M. Georges FRIDEN

Représentant permanent adjoint

### Hongrie:

M. András ARADSZKI

Ministre délégué chargé de l'énergie, ministère du  
développement national

### Malte:

M. Neil KERR

Représentant permanent adjoint

### Pays-Bas:

M. Wepke KINGMA

Représentant permanent adjoint

### Autriche:

M. Gregor SCHUSTERSCHITZ

Représentant permanent adjoint

### Pologne:

M. Tomasz TOMCZYKIEWICZ

Secrétaire d'État au ministère de l'économie

**Portugal:**

M. Artur TRINDADE

Secrétaire d'État à l'énergie

**Roumanie:**

M. Răzvan-Eugen NICOLESCU

Ministre délégué, chargé de l'énergie

**Slovénie:**

M. Klemen GREBENŠEK

Secrétaire d'État, ministère des infrastructures

**Slovaquie:**

M. Alexander MICOVČIN

Représentant permanent adjoint

**Finlande:**

M<sup>me</sup> Sirkku LINNA

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie

**Suède:**

M. Ibrahim BAYLAN

Ministre de l'énergie

**Royaume-Uni:**

M<sup>me</sup> Shan MORGAN

Représentant permanent adjoint

---

**Commission:**

M. Maroš ŠEFČOVIČ

Vice-président

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **Cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030**

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, dans le prolongement du Conseil européen d'octobre ([Conclusions du Conseil européen](#)), sur la base de questions posées par la présidence (doc. [16113/14](#)) concernant la gouvernance du cadre.

La Commission a souligné le lien entre le développement de l'Union de l'énergie et le processus de gouvernance à établir pour le cadre d'action à l'horizon 2030.

En ce qui concerne le nouveau système de gouvernance, qui viendra étayer la mise en œuvre du cadre d'action adopté, les ministres estiment généralement que le nouveau processus contribuera à la cohérence des politiques de l'UE dans ce domaine mais qu'il faut conserver autant de souplesse que possible, étant donné qu'il est appelé à s'appliquer pour une période relativement longue et qu'il ne devrait pas entraîner de charges administratives supplémentaires.

Le débat a confirmé qu'il faudrait poursuivre les travaux afin de parvenir à un consensus sur les indicateurs clés pour l'énergie aux fins du suivi des politiques en matière de climat et d'énergie. Les ministres ont mis en avant certains autres aspects sur lesquels pourrait porter le suivi, outre ceux proposés par la Commission.

La plupart des États membres ont également exprimé le souhait d'être étroitement associés à l'élaboration du système de gouvernance aux côtés de la Commission afin d'assurer une réelle prise en charge conjointe et d'accroître l'efficacité du processus.

Les principales questions qui ont fait l'objet des débats étaient les suivantes:

- possibilités de coopération régionale et de coordination des processus de planification pour favoriser l'intégration du marché, compte tenu des circonstances propres aux différents États membres;
- importance de la réduction de la dépendance à l'égard des énergies fossiles ("décarbonisation"), en particulier dans le secteur des transports, qui est l'un des secteurs les plus voraces en énergie, avec des effets transfrontières;
- continuer à faire face au problème des fuites de carbone, afin de préserver la compétitivité des entreprises européennes;
- renforcer le rôle des consommateurs;
- assurer des prix de l'énergie abordables pour les consommateurs et pour les entreprises;

- importance de l'achèvement des interconnexions pour l'électricité et le gaz entre les États membres et développement des "réseaux intelligents";
- explorer les pistes qui permettraient d'attirer les investissements dans les secteurs de l'énergie et du climat dans le cadre du plan en faveur de l'investissement proposé par M. Juncker, président de la Commission.

La présidence a conclu que la Commission tiendrait compte des contributions des ministres pour la poursuite de la réflexion sur l'élaboration du système de gouvernance, en association avec les États membres. La future présidence lettone prépare la poursuite des travaux sur cette question.

### **Achèvement du marché intérieur de l'énergie**

Le Conseil a adopté des [conclusions](#) sur l'achèvement du marché intérieur de l'énergie. Elles s'articulent autour de trois axes:

- mesures à prendre afin de réaliser le marché intérieur de l'énergie;
- marchés de gros;
- marchés de détail.

Elles mettent l'accent en particulier sur:

- l'adoption et la mise en œuvre de codes de réseau;
- la mise en œuvre de projets d'intérêt commun;
- les interconnexions;
- la coopération au niveau de l'UE entre les administrations nationales, les autorités de régulation nationales et les gestionnaires de réseaux;
- l'intégration régionale des marchés;
- la coopération transfrontalière;
- une sensibilisation et une participation accrues des consommateurs.

La présidence a souligné que le Conseil européen avait réaffirmé à plusieurs occasions l'objectif ambitieux consistant à réaliser le marché intérieur de l'énergie d'ici la fin de 2014 et à développer les interconnexions de manière à mettre fin d'ici 2015 à toute situation d'isolement d'un État membre par rapport aux réseaux européens de gaz et d'électricité.



Dans le but d'identifier les obstacles susceptibles d'entraver la réalisation du marché intérieur, la Commission s'est déclarée prête à travailler en étroite collaboration avec les États membres afin de les aider à accélérer le processus.

Le Conseil a invité la Commission à procéder, d'ici 2016, à un suivi des progrès réalisés.

### **Examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020**

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020. Les résultats de ce débat seront intégrés au rapport de synthèse qui sera soumis au Conseil européen en décembre et donneront des orientations pour les propositions de la Commission ultérieures visant à améliorer la mise en œuvre de la stratégie.

Pour orienter la discussion, la présidence a proposé trois questions concernant, du point de vue de la politique énergétique, le succès de la stratégie à ce jour ainsi que les éventuelles nouvelles priorités pour la période restant à courir (doc. [16114/14](#)).

Les ministres ont généralement reconnu l'importance de la stratégie Europe 2020 comme outil contribuant à assurer la cohérence des politiques de l'UE. En ce qui concerne l'énergie et le climat, la stratégie a aussi contribué à assurer une plus grande visibilité et à renforcer la détermination, l'UE étant en bonne voie pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés à cet égard.

Les politiques en matière d'énergie et de climat liées à la stratégie Europe 2020 semblent non seulement avoir renforcé la viabilité du secteur énergétique mais pourraient aussi contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois en assurant une énergie plus compétitive et abordable pour les ménages et les entreprises.

Il a été souligné qu'elles contribuent aussi à renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique et à réduire le coût des importations d'énergie, tout en favorisant l'émergence de nouveaux secteurs verts innovants ainsi que l'emploi dans les secteurs liés à l'énergie.

Il convient toutefois de poursuivre les travaux pour atteindre ces objectifs, les progrès n'ayant pas été aussi notables sur certaines questions connexes, notamment l'intégration des marchés et le développement des réseaux.

Des préoccupations ont également été exprimées quant aux risques de chevauchements des processus de gouvernance, en particulier en lien avec le cadre d'action à l'horizon 2030 et le Semestre européen. Les États membres ont par conséquent plaidé pour que les obligations en matière de rapports soient réduites, tout en maintenant la contribution aux initiatives.

L'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 ne devrait donc pas se traduire par de nouveaux objectifs ou actes législatifs mais devrait intégrer ceux qui ont déjà été entérinés par le Conseil européen.

Plusieurs États membres ont plaidé en faveur d'une association plus étroite des parlements nationaux et des parties intéressées au processus du semestre européen.

Il a également été recommandé que la stratégie accorde davantage d'importance à la réindustrialisation et à la compétitivité de l'Europe.

La Commission a souligné que la stratégie Europe 2020 avait également contribué à une plus grande prise de conscience de la nécessité de lutter contre le changement climatique, y compris dans le cadre des entreprises, et elle a rappelé que l'UE jouait un rôle de pointe dans ce domaine. Elle a également noté que les réflexions sur la future gouvernance du semestre européen se poursuivaient et que les contributions des États membres étaient les bienvenues.

### **Relations internationales**

La présidence et la Commission ont informé les ministres des derniers développements en ce qui concerne les relations extérieures dans le domaine de l'énergie.

#### ***– Conseil de l'énergie UE/États-Unis***

La réunion du Conseil de l'énergie UE/États-Unis qui s'est tenue le 3 décembre 2014 à Bruxelles a débouché sur une déclaration conjointe à la presse, portant en particulier sur l'Ukraine, sur la sécurité énergétique, sur la politique énergétique et la recherche et le développement technologique dans le domaine de l'énergie, ainsi que sur la thématique climat et énergie.

- [Déclaration conjointe du Conseil de l'énergie UE/États-Unis](#)

#### ***– Accord sur le gaz entre l'Ukraine, la Russie et l'UE***

L'Ukraine, la Russie et l'UE ont signé le 30 octobre 2014 un accord trilatéral sur les livraisons de gaz pour cet hiver. M. Šefčovič, vice-président de la Commission, a déclaré que la Commission avait l'intention d'apporter un soutien à la réforme du secteur énergétique en Ukraine.

#### ***– Communauté de l'énergie***

La 12<sup>e</sup> réunion du Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie s'est tenue le 23 septembre 2014 à Kiev (Ukraine). Ses travaux ont porté sur le climat des investissements, sur la mise en œuvre de l'acquis de la Communauté de l'énergie et sur l'amélioration du fonctionnement des institutions de la Communauté de l'énergie.

–

– ***Traité sur la Charte de l'énergie***

Lors de la 25<sup>e</sup> réunion de la Conférence sur la Charte de l'énergie, qui s'est tenue les 26 et 27 novembre 2014 à Astana (Kazakhstan), a été adoptée la Déclaration d'Astana pour la période 2015-2019, qui fixe les priorités du processus de la Charte de l'énergie pour les cinq prochaines années.

- [Déclaration d'Astana](#)

– ***Groupe stratégique pour la coopération internationale en matière d'énergie***

Le groupe stratégique pour la coopération internationale en matière d'énergie s'est réuni le 7 novembre 2014 à Bruxelles pour examiner les relations entre l'UE et l'Asie centrale dans le domaine de l'énergie. La Commission a également exposé l'évolution récente de la situation en ce qui concerne le corridor gazier sud-européen.

– ***Relations euro-méditerranéennes et conférence de haut niveau***

La présidence italienne et la Commission ont relancé la coopération et le dialogue euro-méditerranéen sur l'énergie lors d'une conférence de haut niveau qui s'est tenue les 18 et 19 novembre 2014 à Rome. Lors de cette conférence intitulée "Construire un pont énergétique euro-méditerranéen" a été examinée en particulier la question de l'importance stratégique des réseaux de gaz et d'électricité euro-méditerranéens dans le contexte de la sécurité énergétique.

- [Conférence de haut niveau: déclaration finale de la présidence et de la Commission \(en anglais\)](#)

– ***Partenariat oriental***

La 12<sup>e</sup> réunion de la plate-forme du partenariat oriental sur la sécurité énergétique s'est tenue le 23 octobre à Bruxelles. Elle a abordé en particulier les questions relatives à la sécurité de l'approvisionnement.

– ***Agence internationale de l'énergie***

La Commission a informé les ministres des derniers éléments concernant la coopération étroite de l'UE avec l'Agence internationale de l'énergie.

## **Divers**

### **Avenir du forum européen de l'énergie nucléaire**

La délégation slovaque a informé les ministres de la position des pays du groupe de Visegrad concernant l'avenir du [forum européen de l'énergie nucléaire](#) et de l'initiative de la Commission visant à l'intégrer dans la structure plus large que constitue le [forum de Berlin](#) (doc. [16366/14](#)).

M. Šefčovič, vice-président de la Commission, a indiqué qu'aucune décision n'avait été prise concernant l'intégration du forum européen de l'énergie nucléaire dans le forum de Berlin et que la voie à suivre serait examinée avec la Slovaquie et la République tchèque en janvier.

### **Programme de travail de la future présidence lettone**

La future présidence lettone a présenté son programme de travail dans le domaine de l'énergie pour le premier semestre de 2015 (doc. [16145/14](#)).

La présidence lettone travaillera à la définition des grands principes concernant le concept d'Union de l'énergie. Elle axera également ses travaux sur l'achèvement et l'approfondissement du marché intérieur de l'énergie, sur la mise en œuvre de la stratégie européenne pour la sécurité énergétique et sur les premiers éléments de la structure de gouvernance conformément au cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030.

La présidence s'efforcera également d'aboutir à un accord avec le Parlement européen sur la directive relative aux changements indirects dans l'affectation des sols.

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **ÉNERGIE**

#### **Changements indirects dans l'affectation des sols**

Le Conseil a adopté sa position en première lecture (doc. [10710/14](#)) ainsi que l'exposé des motifs du Conseil (doc. 10710/14 ADD 1) sur le projet de directive relative aux changements indirects dans l'affectation des sols, qui vient modifier les directives sur la qualité des carburants (98/70/CE) et sur les énergies renouvelables (2009/28/CE). La position commune fait suite à l'accord politique dégagé par lors de la session du Conseil "Énergie" le 13 juin 2014.

La directive proposée a pour objet d'engager une transition vers les biocarburants, qui permettent des réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre même s'il y a également des émissions estimatives provisoires liées aux changements indirects dans l'affectation des sols, tout en préservant les investissements actuels. La directive prend également en compte et analyse le phénomène des changements indirects d'affectation des sols, engage une transition vers des biocarburants présentant un risque plus faible d'induire de tels changements et offre des perspectives d'investissement plus claires tout en protégeant les investissements réalisés.

La délégation belge a voté contre et la délégation portugaise s'est abstenue.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **Modification du règlement intérieur du Conseil - Mise à jour des chiffres concernant la population de l'UE**

Le Conseil a adopté une décision modifiant son règlement intérieur afin de mettre à jour les chiffres concernant la population de chaque État membre pour l'année 2015 (doc. [15832/14](#)).

Selon les nouvelles règles en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014, lorsqu'une décision doit être adoptée par le Conseil à la majorité qualifiée, il doit être vérifié que les États membres constituant cette majorité qualifiée représentent au moins 65 % de la population de l'UE. Une décision à la majorité qualifiée doit recueillir le soutien d'au moins 55 % des États membres, soit actuellement 16 pays.

Voir également la fiche d'information: [Nouveau mode de calcul de la majorité qualifiée au Conseil](#)

## **POLITIQUE COMMERCIALE**

### **Organisation mondiale du commerce - Accession des Seychelles**

Le Conseil a adopté une décision établissant la position à adopter par l'UE au sein du Conseil général de l'OMC en ce qui concerne l'accession de la République des Seychelles.

La position de l'UE est d'approuver l'accession des Seychelles à l'OMC.

## **ENVIRONNEMENT**

### **Label écologique de l'UE - Prolongation de la période de validité des critères écologiques**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'une décision de la Commission modifiant les décisions 2009/563/CE, 2009/564/CE, 2009/578/CE, 2010/18/CE, 2011/263/UE, 2011/264/UE, 2011/382/UE et 2011/383/UE, afin de prolonger la période de validité des critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'UE à certains produits (doc. [15099/14](#)).

Cette décision de la Commission est soumise à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut adopter la décision, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

### **Normes de performance en matière d'émissions pour les voitures particulières neuves**

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections concernant un règlement délégué de la Commission du 31 novembre 2014 modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 443/2009 du Parlement européen et du Conseil afin de tenir compte de l'évolution de la masse des voitures particulières neuves immatriculées en 2011, 2012 et 2013 (doc. [15079/14](#)).

Le règlement (CE) n° 443/2009 établit des normes de performance en matière d'émissions pour les voitures particulières neuves dans le cadre de l'approche intégrée de la Communauté visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules légers. La valeur de la masse moyenne utilisée pour le calcul des émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> de chaque voiture particulière neuve doit être révisée tous les trois ans, afin de tenir compte de toute évolution de la masse moyenne des véhicules neufs immatriculés dans l'UE.

Le règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Cela signifie que, le Conseil ayant à présent donné son accord, l'acte peut entrer en vigueur, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

## **Captage et stockage géologique du CO<sub>2</sub> et énergies renouvelables - Projets de démonstration**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'une décision de la Commission modifiant la décision 2010/670/UE en ce qui concerne la prolongation de certains délais prévus à l'article 9 et à l'article 11, paragraphe 1, de cette décision (doc. [15014/14](#)).

La décision 2010/670/UE établit les critères et modalités de financement de projets commerciaux de démonstration axés sur le captage et le stockage géologique du CO<sub>2</sub> sans danger pour l'environnement ainsi que de projets de démonstration de technologies innovantes liées aux énergies renouvelables dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Cette décision de la Commission est soumise à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut adopter la décision, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

## **LÉGISLATION ALIMENTAIRE**

### **Matières plastiques recyclées en contact avec des denrées alimentaires**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement (UE) n° 282/2008 de la Commission relatif aux matériaux et aux objets en matière plastique recyclée destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (doc. [14231/14](#)).

Ce règlement de la Commission est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut adopter le règlement, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.